



# Matthieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

## EXTÉRIEUR.

### TURQUIE. — Constantinople, le 11 mars.

On répand dans ce moment que l'aga des janissaires, qui veillait avec tant d'activité au maintien de l'ordre et de la tranquillité parmi les individus de ce corps, a été assassiné.

— Lord Strangford avait été invité à donner des explications à la Porte sur les hostilités commises par l'Angleterre contre Alger, et sur l'enlèvement de plusieurs bâtimens de guerre algériens; il n'a pu les donner, étant sans instruction de la part de sa cour. On apprend que le grand-seigneur a témoigné le plus vif mécontentement à cet égard, et que sa colère a été augmentée encore en apprenant que le siège des forts de Lépante était dirigé par un Anglais (lord Stanhope). Dans l'état de choses, l'ambassadeur anglais ne peut être d'aucune utilité à M. de Minziaki. M. le baron d'Ottenfels se tient sur la réserve; on disait à Péra qu'il attendait de nouvelles instructions de sa cour.

### AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

#### Caracas (Colombie), 12 février.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Des lettres de Lima annoncent une nouvelle fort importante. L'armée royale y aurait pris la dénomination d'armée nationale, et les officiers auraient reçu l'ordre de déclarer, dans tous les lieux où ils passent, qu'ils combattent maintenant pour la nation et non pas pour le roi. L'ancienne devise brodée sur les drapeaux, de *vive Ferdinand!* aurait même été remplacée par celle de *vive l'armée nationale!*

Cette nouvelle ne paraît peut-être pas improbable si on se rappelle que La Serna, commandant en chef l'armée espagnole au Pérou, a déjà méconnu une fois l'autorité royale, en chassant de ce pays le vice-roi nommé par S. M. C., et que son armée jura avec enthousiasme fidélité à la constitution des cortès.

### RUSSIE. — Odessa, le 10 mars.

Des rapports consulaires de Constantinople, du 13 mars, font enfin mention de la prétendue défection du pacha d'Égypte, sans donner de nouvelles sûres.

### ESPAGNE. — Madrid, le 9 avril.

Au plus fort du règne des révolutionnaires, le 24 décembre 1822, don Félix Ramon d'Alvarado y Velansteuguy eut le courage de publier un écrit en défense du roi notre seigneur et de son auguste sœur la reine de Portugal, que les rebelles avaient eu l'audace de bannir de ce royaume. Une action si généreuse excita la vengeance des révolutionnaires: don Félix fut arrêté et mis en jugement, sans que rien pût abattre sa constance.

S. M. voulant aujourd'hui honorer le dévouement de ce fidèle sujet, a ordonné ce qui suit: conformément à la demande qu'il en a faite, comme de la récompense la plus douce à son cœur, il sera ajouté à l'écusson de ses armes une couronne royale sur un champ vert avec une fleur de lis. Du cimier sortira un lion portant dans sa gueule une bande d'azur avec cette légende en lettres d'argent: *Au défenseur de Ferdinand VII et de Charlotte de Bourbon, reine de Portugal.* (De telles faveurs, du moins, n'appauvriront pas davantage l'Espagne.)

— Il circule ici depuis quelques jours un papier imprimé, d'une part en français, et de l'autre en espagnol, contenant le dernier traité entre la France et l'Espagne, et revêtu des signatures de M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France en cette cour, et de M. le comte O'Falia pour l'Espagne. Entr'autres conventions, il y est stipulé que le roi de France s'engage à laisser dans la péninsule 45 à 50 mille hommes, à moins que des raisons de sûreté personnelle

ne l'obligent à les rappeler; mais même, à cette époque, le roi d'Espagne s'est réservé le pouvoir de garder ces troupes s'il juge qu'elles soient nécessaires pour la tranquillité et le maintien de l'ordre.

— L'école de médecine de la capitale qui avait été dissoute, vient d'être constituée sur de nouvelles bases. Huit de ses plus habiles professeurs, soupçonnés d'avoir eu des idées raisonnables en fait de gouvernement, viennent d'être remplacés par un égal nombre de leurs confrères que la voix publique désigne comme des hommes très-peu capables de remplir un semblable emploi, et qui ne se recommandent que par leur intolérance et leur haine pour toute mesure modérée.

Nous avons peu de nouvelles des provinces, et la Gazette garde le silence sur ce qui peut s'y passer.

Une lettre de Valladolid annonce que les volontaires royaux ont formellement refusé de reconnaître la dernière ordonnance sur l'organisation des corps des volontaires royaux.

Les persécutions continuent avec la même rigueur dans les Asturies; tout est dans le plus grand désordre dans ces provinces. On a refusé dans beaucoup d'endroits de recevoir les nouveaux intendans de police envoyés de Madrid.

A Cadix, les Français ont donné ordre de faire sortir de la place tous les militaires espagnols, et principalement les canonniers.

### ITALIE. — Ancône, le 4 avril.

Un vaisseau, arrivant de Corfou, d'où il est parti le 24 mars, rapporte que la ville de Lépante est tombée au pouvoir des Grecs le 15 du même mois. Suivant les renseignements qu'on avait à ce sujet, la place battue en brèche par l'artillerie des Philhellènes, commandée par le colonel Stanhope, avait sommé Jussouf-Pacha, dès que la brèche fut praticable, et celui-ci ayant rejeté toute espèce de capitulation, on se prépara à une attaque de vive force. Elle fut exécutée dans la nuit du 14 au 15, un peu avant le lever du soleil; Constantin Botzaris et Nicéas le Turcophage conduisaient l'avant-garde; et à sept heures du matin l'étendard de la croix flottait sur les murs de Lépante.

Une partie des Turcs a péri, et on y a, dit-on, trouvé un très-riche butin en argent, munitions, armes, bagages et dépouilles provenant du sac de l'Achaïe fait en 1821 par Jussouf-Pacha, qui a suivant toute apparence, péri dans cette dernière lutte.

### ALLEMAGNE. — Vienne, le 8 avril.

L'Angleterre, présente dans tous les cabinets de l'Europe, prépare dès-long-temps la révolution dont l'Égypte est maintenant le théâtre. Cette grande puissance, qui sème l'or à pleines mains, avait fait, dit-on, un traité secret, il y a deux ans, avec le vice-roi d'Égypte. On prétend même que l'un des articles de ce traité porte que le prince qui y gouverne prendrait le titre de roi, et, appuyé des subsides de l'Angleterre, ferait de l'Égypte une barrière insurmontable contre tout projet ambitieux du cabinet russe sur les possessions anglaises dans l'Inde; car il pourrait arriver que cette puissance formidable, mise en possession de la capitale de l'empire du Croissant, à l'issue d'une bataille, dirigeât ses forces vers le Gange, et attaquât l'empire britannique au centre de sa puissance.

### Ausbourg, le 9 avril.

On nous a communiqué des lettres de Péra des 10, 11 et 12 mars dernier, dont le contenu laisse peu d'espérance de voir la Porte consentir aux demandes de la Russie et de mettre le chargé d'affaires Minziaky dans le cas de remplir sa mission.

Le fameux Dschanib-Effendi, connu pour être à la tête du parti anti-moscovite, à tout-coup repris toute son influence sur l'esprit des membres du divan, qui, depuis le 9 mars, ont tenu des assemblées extraordinaires qui n'étaient pas encore terminées le 12, jour du départ du courrier pour Vienne.

Francfort, le 14 avril.

Le grand-duc de Bade a accordé une pleine liberté aux catholiques de Pforzheim dans l'exercice de leur culte. Ce culte n'était que toléré jusqu'ici ; mais la conduite des catholiques a engagé le prince à rendre en leur faveur le décret le plus honorable. Il espère, dit-il, que ses sujets catholiques verront, dans cette marque de bienveillance, un nouveau motif de se distinguer par leurs sentimens de religion et par la pratique de toutes les vertus. D'autres princes protestans montrent des dispositions favorables pour les catholiques. On bâtit une église catholique à Cobourg, et la paroisse catholique y aura un curé résident. On bâtit aussi des églises pour les catholiques à Brême, à Saint-Goarshausen (duché de Nassau), à Darmstad ; les ducs de Nassau et de Hesse contribuent à ces dernières constructions. Une église et une école catholique s'élèvent à Pirna, en Saxe. La princesse Cunégonde, tante du roi, a laissé 8000 écus pour cette entreprise. A Hambourg, le sénat vient de décréter qu'à l'avenir les catholiques pourraient parvenir à tous les emplois, comme les protestans ; les places de bourgmestres et de sénateurs leur seront ouvertes comme les autres. La ville de Francfort a fait un arrangement amical avec les catholiques, représentés par les deux frères Schlosser, ci-devant protestans eux-mêmes.

(Les esprits vraiment religieux doivent voir avec plaisir chez les princes protestans, cette tolérance ou plutôt cette justice qui regarde comme frères les hommes divisés sur le dogme, d'accord sur la morale.)

Semlin, le 1<sup>er</sup> avril.

» Des tartares ont apporté de Larisse à Belgrade la nouvelle que le pacha qui vient de quitter le gouvernement de Widdin, et le sérasquier actuel Derwisch pacha, se sont portés sur Ittari, avec les renforts qu'ils ont recus, et qui montent à 15,000 hommes. Les turcs ont en même tems répandu le bruit que le pacha d'Egypte débarquera avec une armée nombreuse en Morée, et subjuguera les grecs. Mais outre que ce plan est romanesque, on peut facilement prévoir que si le pacha quitte l'Egypte de cette manière, il n'y rentrera jamais ; Mohamed-Aly est trop fin pour ne pas appercevoir le piège ; il sait très-bien que depuis long-tems il est l'objet de la défiance de la Porte, qui a cherché de toutes les manières à se défaire de lui.

FRANCE. — Paris, le 15 avril.

Une ordonnance royale du 14 avril nomme les membres de la commission chargée de l'examen des comptes publiés par les ministres. (M. Masson est de ce nombre.)

— M. le vicomte de la Roche-Aymon, lieutenant-général des armées du roi et gentilhomme d'honneur de S. A. R. Monsieur, est mort hier en son hôtel, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs.

— M. Malbonche, un des anciens rédacteurs des *Tablettes Universelles*, caractérise ainsi la hausse de la rente en France.

« Dira-t-on que le gouvernement n'a pas le pouvoir de faire hausser la rente ? Mais les instructions déniées à la liberté du commerce, les débouchés refusés à l'industrie ne sont-ils pas des moyens décisifs ? Que deviennent les capitaux créés dans des temps prospères ? ils sont destinés à de nouvelles productions ; mais dès que le petit nombre des marchés amène l'encombrement, les ventes s'arrêtent, la circulation se ralentit, les spéculations cessent, les fonds publics deviennent le seul refuge des capitaux inoccupés. Telle sans doute n'est pas notre situation ; mais que l'on pense à Saint-Domingue, à l'Amérique méridionale et aux projets de l'aristocratie ; qu'on se souvienne de la domination bureaucratique qui pèse sur nos campagnes, et qu'on dise s'il n'y a dans la hausse de nos fonds aucun motif de nécessité malheureuse ! qu'on dise si la nullité du commerce vient de la déplorable fureur de jouer sur les rentes ou si cette fureur ne vient pas de la nullité du commerce ! »

— La Cène a été célébrée hier à dix heures et demie dans la galerie de Diane. S. A. R. Monsieur, accompagné de Mgr. le duc d'Angoulême et des grands-officiers de la maison du roi, a lavé les pieds a treize enfans représentant les apôtres. Mgr. le duc de Bordeaux était représenté pour la première fois, dans cette cérémonie, par l'enfant d'un employé au service de S. A. R. Mme. la duchesse de Berry. Les enfans ont reçu chacun treize plats de comestibles et treize pièces de cinq francs.

— On a parlé de deux ouvrages de Voltaire encore inédits, et qui allaient être publiés : ces deux manuscrits ont été découverts à la bibliothèque de l'Ermitage, fondée par la grande Catherine à Pétersbourg ; le plus important est un commentaire très-malin sur le *Contrat Social* de J.-J. Rousseau, écrit entièrement de la main de Voltaire sur les marges d'un exemplaire in-4<sup>o</sup>, pour l'usage de la grande Catherine elle-même, qui, comme on sait, aimait beaucoup le patriarche de Ferney. Le second est un conte qui fut acheté avec d'autres papiers de Beaumarchais, et donné à la bibliothèque de l'Ermitage, par M. le comte B\*\*\*, qui vient de publier ce conte à Pétersbourg, à Bruxelles et à Londres, et qui fait espérer la publication du commentaire sur le *Contrat Social*.

Quelques personnes soutiennent que le conte est de Diderot.

— Un événement déplorable vient d'avoir lieu dans la commune de Bains, arrondissement de Bains, département d'Isle et Vilaine. Le 8 avril dernier, des habitans de la campagne étaient occupés à ouvrir une carrière pour en extraire de l'ardoise ; ils avaient, comme à l'ordinaire, négligé de prendre les mesures de précaution qu'exigent de pareilles fouilles ; mais ils ont été cruellement punis de leur imprévoyance. Une masse énorme de terre s'est détachée et a englouti dix-huit de ses infortunés. Au premier bruit de cet accident, l'autorité s'est empressée d'envoyer des secours, qui ont été malheureusement presque inutiles. Treize ouvriers ont été retirés morts, quatre blessés grièvement ; un seul, quoiqu'enseveli avec les autres sous les décombres, en est sorti plein de vie et sans blessures. Sur les treize morts, on compte neuf pères de famille.

— La cour de cassation (section des requêtes) vient de prononcer sur une question intéressante. M. J. J. Loison, évêque de Bayonne, est décédé en 1820, laissant pour toute fortune quelques faibles sommes dont il avait disposé en faveur de son séminaire et de son domestique par testament olographe. Ce testament ne portait d'autre signature que celle-ci : J. J. évêque de Bayonne.

La mère de ce prélat attaqua ce testament comme nul, en se fondant sur ce que la signature n'était pas régulière, les lettres initiales placées à la fin du testament ne formant pas ce que la loi désigne par le mot signature. D'après le Dictionnaire de l'Académie, c'est l'écriture du nom du testateur.

La cour royale de Pau, saisie de cette contestation, a rejeté la prétention de l'héritière et déclaré le testament valable, attendu qu'aucune loi n'a déterminé ni la manière, ni la forme de signer, et que le but unique du législateur en prescrivant la signature, a été que la personne et la disposition testamentaire fussent certaines ; qu'il était constant, en fait, que le testament avait été souscrit par M. Loison ; que selon un usage encore suivi des évêques, cette manière de signer avait été adoptée par eux.

— Un journal parle aujourd'hui de l'empoisonnement de Mozart par Saliéri, comme d'un fait avéré. Voici ce qu'écrit de Vienne un artiste qui voit fréquemment l'illustre compositeur, dont on veut faire un Desrues ou un Castaing : « Nous avons été fort étonnés de lire dans plusieurs journaux de France, et même d'Allemagne, que Saliéri s'était coupé la gorge dans un hôpital de Vienne, où il avait loué une chambre tout exprès. Ce vieillard vit toujours au milieu de sa famille dont il est aussi soigné que chéri. Mais il est vrai que l'âge a un peu altéré sa raison. En voici une preuve bien singulière : une de ses manies est de tirer à l'écart toutes les personnes de sa connaissance, et de leur dire avec une physionomie toute riante : « J'ai une petite confidence à vous faire ; c'est moi, mon cher, qui ai empoisonné Mozart, parce que j'en étais excessivement jaloux ; mais je vous avoue que je n'en ai pas le moindre remords, puisque cela ne m'empêche pas de faire de très-jolis canons. » Tous ceux à qui il a fait cet étrange aveu, n'y ont vu qu'un acte de démence. Qu'y a-t-il dans la vie entière de Saliéri qui puisse se concilier avec l'horreur d'un pareil forfait ? Qu'il ait été jaloux du sublime auteur de *Don Juan*, c'est ce qu'il n'est que trop facile de croire ; mais, entre la jalousie et l'assassinat, il y a encore, grâce au ciel, un grand intervalle à franchir. Saliéri a toujours passé pour avoir des sentimens honnêtes et des mœurs douces.

— Le 5 de ce mois le gouvernement a fait signifier aux officiers espagnols prisonniers de guerre à Bourges, qu'ils eussent à choisir, ou de rentrer en Espagne ou de rester en France, ou de passer en pays étranger. Les officiers qui voudront rentrer dans leurs patries recevront leurs passeports ; mais seront tenus de fixer par quel point de la frontière ils voudront effectuer leur retour. Ceux qui désireront rester en France, devront justifier de leurs moyens d'existence ; et enfin, ceux d'entr'eux qui se rendront en Angleterre, en Allemagne ou partout ailleurs, auront également soin de désigner par quel point de France ils veulent s'en aller.

Fonds publics du 14 avril. — Les 5 p. c. cons. 102-70  
Act. de la banque 1900.

Du 15.

Les 5 p. c. cons. 102-70. — Act. de la banque 1900.

Du 16.

102 — 55 — Act. de la banque 1900.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 18 avril.

On a reçu des nouvelles ultérieures des opérations de nos troupes dans l'île de Sumatra. L'organisation définitive du pays de Padang a été arrêtée à Batavia et le lieutenant-colonel Raaf y a été nommé résident en remplacement de M. Eupuy que l'état de sa santé force à revenir en Europe.

Pendant que le colonel Raaf avait quitté Padang et qu'il était à Batavia pour y concourir au plan d'organisation de cette contrée, les Padries, peuplade de la partie supérieure de l'île, avaient fait de nouvelles démonstrations hostiles et une irruption dans les districts de Koltahoca et Ampangedang occupés par nos troupes. Mais le major Laemlin qui commandait celles-ci battit et repoussa les Padries dans plusieurs combats depuis le 18 jusqu'au 28 septembre. Les ennemis ont éprouvé des pertes considérables, ils ont été poursuivis dans leur fuite et nos troupes leur ont enlevé deux forts, d'assaut et à l'arme blanche, leurs hantings ont été foudroyés et pillés.

Cette expédition aura dans le pays les résultats les plus avantageux pour notre domination. Elle inspirera aux naturels la terreur de nos troupes et à nos alliés la plus grande confiance dans notre protection.

Liège, le 17 avril.

La Vesdre arrose une des parties les plus industrielles de notre province; mais dans tous les tems le défaut de communication s'y est fait sentir au point de comprimer l'activité des nombreux établissemens qui s'élèvent sur les deux rives. Une route qui va s'ouvrir par ce beau vallon, et ces nouvelles facilités de communication avec Luxembourg, les départemens orientaux de la France, le centre et le midi de l'Allemagne doivent offrir désormais de grands avantages au commerce. Le produit élevé des barrières accordé aux actionnaires, leur promet un prompt remboursement de leurs capitaux avec l'intérêt de 4 p. c.; ils jouissent en outre de ce revenu intégral pendant dix années. La nouvelle route joindra aux avantages d'une grande utilité celui d'offrir les plus beaux sites et les paysages les plus variés. Elle doit être achevée en 1826. Le roi a donné sa signature sur la liste des actionnaires.

La route actuelle, plus longue d'une distance de 17 lieues au moins, est entrecoupée de pentes difficiles et dangereuses.

— On lit dans l'Ami du Roi et de la patrie :

Hier l'éditeur de cette feuille a été incarcéré en vertu d'un mandat de dépôt comme prévenu de diffamation, résultant d'un article où, était signalé sans désignation spéciale de personnes, de lieu, de tems ni de circonstances, un abus qui se serait glissé dans l'administration subalterne. Il a fait consulter quelques uns des juriconsultes les plus éclairés de cette ville sur la teneur de cet article et sur la possibilité d'en tirer raisonnablement des inductions qui établiraient le délit de diffamation : il se propose de publier cette consultation incessamment : L'éditeur emprisonné se nomme Hyp. Vanderstraeten, fils de feu Ferdinand Vanderstraeten.

— On lit dans le journal de Bruxelles :

« Au nombre des jeunes enfans qui se distinguent aujourd'hui dans notre patrie et ailleurs par leur talent aussi précoce qu'extraordinaire en musique, il en est un âgé de neuf ans et né à Bruxelles, dont la force sur le violon est aussi surprenante que celle du jeune List sur le piano. Déjà il s'est fait entendre en cette ville dans une société d'amateurs; nous apprenons de Paris, qu'il se trouve en ce moment dans cette capitale; qu'il s'est fait entendre mercredi dernier de MM. Kreutzer, Chérubini et Berton, qui ont été ravis de la pureté de ses sons, et de la fermeté de son archet. Il doit donner incessamment à Paris, un concert où le public pourra apprécier son talent. Cet enfant est le fils de M. Artot, premier cor du théâtre royal de Bruxelles, et c'est aux soins de son père surtout qu'il doit le développement de son talent. »

D'un autre côté on lit dans l'Étoile :

« Il est reconnu maintenant, sans opposition, que le premier pianiste de l'Europe est un enfant de onze ans : il ne tardera pas également à être prouvé que le premier violon est un autre enfant plus jeune encore. »

Lorsque nous avons annoncé, les premiers, les prodiges opérés par le jeune Liszt, c'est que nous-mêmes en avions été témoins. Nous mettrons la même circonspection à l'égard du petit violoniste; mais nous pouvons déjà assu-

rer, sur la foi d'artistes recommandables, que si le fait est exagéré, du moins il n'est point controvérsé. »

Serait-ce aller trop loin que d'espérer que notre compatriote Lambert Massart va se placer sans beaucoup de désavantage à côté des deux jeunes virtuoses?

Cette époque est celle des phénomènes, au moins en musique. L'Angleterre, si l'on en croit ses journaux, en possède un qui serait des plus extraordinaires. C'est une jeune fille de six ans, nommée Georgena Smith, qui exécute sur le piano les concertos les plus difficiles de Kallbrenner, Clémenti, Steibelt, Hannekt. Elle a une telle facilité, qu'elle peut rire et causer pendant les passages les plus compliqués de son exécution.

— Selon les journaux du 16 avril, les inscriptions de la Hollande sont :

Rotterdam . . . . .	11,135,250
Amsterdam . . . . .	31,000,000
Dordrecht . . . . .	300,000
Schiedam . . . . .	250,000

MŒURS, USAGES, ANECDOTES DU 15e. SIÈCLE.

La plupart des personnes qui sont peu versées dans l'histoire s'imaginent, quand on parle du luxe et de la dissolution des mœurs du bon vieux tems, que cela ne concerne que la France et l'Italie et que nos pères étaient d'une sagesse admirable. Voici le tableau que fait un historien contemporain du luxe des Pays-Bas sous Philippe le Bon : « pour lors avaient grandes richesses à cause de la longue paix qu'ils avaient eue par la bonté (1) du prince, lequel taillait peu ses sujets. Me semble que pour lors se pouvait on mieux dire terre de promission que nulles autres. Les dépenses et habillemens d'hommes et de femmes étaient grands et superflus; les banquets plus grands et plus prodigieux qu'en nul autre lieu dont j'aie eu connaissance; les baignoires et autres festoyemens avec femmes grands, désordonnés et à peu de honte etc. » (1464 Mém. Commines. liv. 1 chap. 2.)

\* Petit fragment qui prouve que l'art de faire valoir les emplois n'est pas nouveau : Paris en 1465. Les offices ou états sont plus désirés en cette cité qu'en nulle autre du monde, car ceux qui les ont les font valoir ce qu'ils peuvent et non ce qu'ils doivent; il y a offices sans gages qui se vendent bien huit cents écus et d'autres où il y a gages bien petits qui se vendent plus que les gages ne sauraient valoir en quinze ans. Parquoi avient que nul ne se désappointe; et la cour de Parlement soutient cet article... (Ph. de Commines liv. 1, chap. 6.)

\* Ancienne coutume démocratique des Liégeois : « Ils avaient coutume et ont encore (1468) d'aller tout le peuple ensemble dans la cour du Palais de l'Évêque, quand il survient matière nouvelle (guerre, impôt, procédure extraordinaire, etc.) et y sont appelés au son d'une cloche. » (ibid. liv. 2, chap. 3.)

\* Ruse parlementaire des rois d'Angleterre pour obtenir des subsides. Le roi ne peut entreprendre guerre sans assembler son parlement, qui est chose juste et sainte, et en sont les rois plus forts et mieux servis... Il ne se lève en Angleterre nulle aide si ce n'est pour passer en France ou en Ecosse, ou autres pays semblables, et très-volontiers et bien libéralement ils (les parlements) les octroyent spécialement pour passer en France... Et une pratique que ces rois d'Angleterre font, quand ils veulent amasser argent, c'est faire semblant d'aller en France et faire armées, et pour leur grand argent ils font un paiement de trois mois, puis rompent leur armée et s'en retournent à l'hôtel, et ils ont reçu l'argent pour un an! Le roi Edouard était tout plein de cette pratique (ibid. liv. IV, chap. 1er.)

\* Allemagne en 1477. En général il y a tant de fortes places et tant de gens enclins à mal faire et à piller et dérober, et qui usent de force et violence les uns contre les autres pour petite occasion que c'est chose merveilleuse : car un homme qui n'aura que lui et son valet, défiera une grosse cité ou un duc, pour mieux pouvoir dérober, avec le port de quelque petit château ou rocher où il se sera retraits, y ayant vingt ou trente hommes à cheval qui courront défier à sa requête. Ces gens ne sont guère punis des princes d'Allemagne, car ils (les princes) s'en veulent servir quand ils ont affaire; mais les villes (libres) quand elles les peuvent tenir les punissent et ont souvent bien assiégé et abattu tels châteaux. Ainsi semble que ces princes et villes d'Allemagne

(1) Ce duc était si bon que pour punir la révolte des Dinantais, il se donna le plaisir de faire jeter dans la Meuse, sous ses yeux, huit cents de ces malheureux liés deux à deux, à la vue des flammes qui consumaient leur patrie. (Hist. de M. Dewez, tome IV p. 115.)

vivent, comme je dis, faisant *charrier droit* les uns les autres. (Ibid. liv. 5, chap. 18.)

\* *Entrevue de Louis XI et du roi d'Angleterre à Péquigny* (1475.) Le roi commença à dire au roi d'Angleterre qu'il devait venir à Paris, qu'il le festoyerait avec les dames, et qu'il lui baillerait monseigneur le cardinal de Bourbon pour confesseur qui était celui qui l'absoudrait très-volontiers de ce péché : le roi d'Angleterre le prit à grand plaisir et parlait de bon visage, car il savait bien que ledit cardinal était bon *compagnon* (liv. IV, chap. 10.)

\* *Simplicité de mœurs des Suisses en danger dès l'an 1478.* Ils consentirent aux demandes du Roi (Louis XI) et de lui bailler 6,000, hommes à son service continu, en les payant à 4 fl. 172 d'Allemagne le mois. Un pauvre Roi n'eût pu faire ce tour et ce tour lui tourna à son grand profit... Je crois qu'à la fin sera leur dommage, car ils (les Suisses) ont tant accoutumé l'argent, dont ils avaient paravant petite connaissance, qu'ils ont été fort près de se diviser entr'eux. Autrement on ne leur saurait nuire, tant sont leurs terres apres et pauvres et eux bons combattans malaisés à courre-sus. (Liv. VI chap. IV.)

\* *Gens de lois en France en 1479.* Le roi désirait fort qu'on usât d'une coutume, d'un poids et d'une mesure, pour éviter la *cautèle* et la *pillerie des avocats* qui est si grande en ce royaume que nulle autre semblable. (Liv. VI chap. 6.)

\* *Patriotisme des seigneurs Français sous Charles VII.* Charles VII fut le premier qui gagna ce point, d'imposer des *tailles à son plaisir sans le consentement des états du royaume...* et à ceci consentirent les seigneurs de France pour certaines *pensions* qui leur furent promises, sur les deniers qu'on levait en leurs terres. (Liv. VI chap. 7.)

\* *Ingénuité d'un moine de Pavie.* « Le corps de Jean Galéas duc de Milan est aux chartreux à Pavie... plus haut que le grand autel, les chartreux me l'ont montré, au moins ses os qui sentaient comme la nature ordonne : et un d'eux me l'appelant *saint*, je lui demandai à l'oreille pourquoi il l'appelait *saint* et qu'il pouvait voir peintes autour de lui plusieurs cités qu'il avait usurpées où il n'avait nul droit : il me répondit tout bas : nous appelons *saints* en ce pays tous ceux qui nous font du bien (c'était ce Galéas qui avait fait bâtir l'église des chartreux.) Mémoire de Commines sous Charles VIII liv. 7. p. 571.

\* *Nobles origines.* Louis XI fut le premier qui reçut le titre de *Roi très-chrétien* pour avoir sacrifié au Pape la pragmatique. (Constitution du clergé de St. Louis.) C'est encore lui qui établit le premier les *compagnies Françaises des gardes-du corps*. (Histoire de Louis XI par Duclos liv. VII.)

\* *Entrée de Louis XI à Paris lors de son avènement à la couronne.* Un Hérault lui présenta de par la ville cinq dames richement ornées et montées sur cinq chevaux de prix habillés de riches couvertures aux armes de la ville..... lesquelles dames et chacune par ordre avaient tous personnages *compillés* à la *signification* des cinq lettres faisant PARIS..... et un peu avant dedans ladite ville étaient à la fontaine du Ponceau, hommes sauvages faisant plusieurs contenance : et si y avait encore trois *syrenes* toutes nues... qui était chose bien *plaisante* à voir, et disaient de jolis *motets* et *bergerettes*. (Chronique de Jean de Troyes greffier de l'hôtel de ville sous Louis XI.)

\* *Eloge de Louis XI par le même historien* : il fut si craint et redouté qu'il n'y avait grand, en son royaume, même de son sang, qui dormît ni reposât sûrement en sa maison.

épr. par Van Muhl. — (ibid.)

#### Bourse d'Anvers du 17 avril.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été peu animés, cependant, il y a eu quelques petites transactions.

Les inscriptions pour les actions de la compagnie de commerce des Pays-Bas, restent demandées à 2 1/2 p. 0/10 de prime, et les actions après leur émission à 10 p. 0/10.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à la cote; il ne s'est rien traité en Londres; le Paris court et à terme a été recherché à la cote; le Francfort et Hambourg sont rares et recherchés à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu quelques petits lots de café Brésil, de l'ordinaire au fin moyen, de 37 3/4 à 40 1/4 cents.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 17 avril.

Naissances : 6 garçons, 3 filles.

Décès : 5 filles, 3 hommes; savoir :

Simon-Joseph Demoulin, âgé de 63 ans, négociant, place de l'Université, n. 181, époux de Marie-Catherine Jadot.

Jean-Joseph Paquay, âgé de 55 ans, prêtre, rue des Mineurs, n. 514.

Pierre Crabay, âgé de 51 ans, journalier, rue du Venta, n. 155, veuf de Jeanne Demarteau.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. Lepape, rue Hors-Château, ayant eu du retard dans sa commande d'ANDOLIUM d'HOLLANDE, le vend actuellement à un prix avantageux.

Dimanche 25 courant, chez Lecluse, rue derrière St. Georges, GRAND ASSAUT DE POINTE.

La veuve Lambremont, rue Peckluse, offre ses services au public pour la TRADUCTION DE LA LANGUE GRECQUE ET HEBRAÏQUE.

N. Henoz, rue de la Clef, n. 810, a l'honneur d'informer le public qu'il donne EN LOUAGE, pendant la saison de Chaud-Fontaine, DE BELLES JUMENTS d'une bonne race et bien équipées.

A l'enseigne de l'Etoile d'or, rue de la Sirène, chez Hubert Laflûte, VIEUX CHEVAL DE LOUAGE A VENDRE, propre à être employé à la charrue.

B. De Lamotte, à la Porte d'Amersœur, n. 1046, vient de recevoir des CHANDELLES d'OFFRANDES première qualité, à 36 à la livre, qu'il débite en détail.

#### BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE.

Le 22 avril 1824, à trois heures de relevée, il sera procédé par M. Boulanger, notaire, en son étude rue Hors-Château, No. 449, à Liège, et en présence de M. le juge-de-peace du quartier de l'Est de la ville de Liège, à la vente :

Du CHATEAU DU MONCEAU, avec ferme, terres, jardins, bois, prairies, pêcheries et toutes ses dépendances, situé en la commune de Tilff, et contenant environ 104 bonniers des Pays-Bas. Le château, réparé à la moderne, est situé, avec toutes ses dépendances, sur la rivière d'Ourte, au milieu d'environ 18 bonniers de prairies, dont plusieurs sont entourés de hayes vives et très-bien arborées : tout le reste de la propriété joint immédiatement sur une petite côte, en forme d'amphithéâtre. La rivière d'Ourte rend les communications journalières et faciles avec la ville de Liège; dont cette propriété n'est éloignée que de quinze milles.

La mise à prix est de 47,250 fls. de Pays-Bas.

S'adresser audit notaire Boulanger, et chez M. Baillet, avoué, rue Hors-Château, No. 248, à Liège, pour connaître les conditions de la vente.

On fait savoir qu'en vertu des jugemens rendus par le tribunal civil de première instance séant à Liège, il sera procédé *définitivement et sans remise*, le 26 avril 1824, à heures après-midi, devant Mr. le juge-de-peace du quartier du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuvice, n. 939, par le ministère de maître Boulanger, notaire, à la vente aux enchères et à l'extinction des feux des immeubles suivans; savoir :

1<sup>er</sup> LOT. — Une belle et grande MAISON, bâtie à la moderne, très-avantageusement comme sous le rapport du commerce, située au centre de la ville de Liège, rue Féronstrée, n. 821, en face de l'hôtel de l'Aigle noir, ayant porte cochère, quantité de pièces, une belle boutique, salon de la plus grande beauté, boisé et sculpté par un des premiers artistes, cheminées en marbre et glaces; ayant grande cour, remise, écurie, deux pompes et une fontaine, de très-beaux et vastes magasins propres à tout commerce, greniers, grandes caves où les eaux ne pénètrent jamais, le tout dans le meilleur état d'entretien et de réparation, et réunissant les commodités les plus désirables sur la mise à prix de 18,000 florins des Pays-Bas, ou 38,095 francs 24 centimes. Elle est occupée par madame la veuve Gerard Demet.

2<sup>me</sup> LOT. — Une FONDERIE, ayant un jardin garni d'arbres fruitiers, et une très-grande cour, avec maison d'habitation, ayant son entrée sur le quai, deux fourneaux dans un spacieux bâtiment, sept grands magasins indépendans l'un de l'autre, vastes greniers, deux boutiques ou ouvroirs pour les mouleurs, deux pompes et un puits, le tout bâti en pierres et en briques, couvert en ardoises, pouvant servir à différents commerces et fabriques, et dont on peut tirer le plus grand avantage, située à Liège, quai Saint-Léonard, n. 24, ayant porte charetière au quai et au faubourg, sur la mise à prix, d'après une expertise judiciaire de 19,223 florins des Pays-Bas, ou 40,684 francs 99 cents.

L'adjudicataire du premier lot en aura la jouissance le 24 juin prochain; celui du second deux mois après l'adjudication: l'un et l'autre auront toute facilité pour le paiement du prix.

N. B. Toute personne pourra dans la huitaine de la vente surenchérir chaque objet vendu d'un dixième; on peut prendre connaissance plus particulièrement des conditions de la vente chez M. Cartier, avocat, rue sur la Batte, n. 1079; chez M. Vissoul, avoué, et chez ledit notaire Boulanger, demeurant rue Hors-Château, n. 449 et au n. 821, rue Féronstrée.